

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2015

La Lomagne Gersoise en mouvement

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 17 septembre dernier à la salle des fêtes de Montestruc. La modification des statuts était la seule question à l'ordre jour.

L'avenir était au cœur des débats au cours de cette assemblée qui marquera très certainement l'histoire de la Lomagne Gersoise. Si une seule question était à l'ordre du jour, elle était d'importance puisqu'elle proposait la modification des statuts et la prise de 3 nouvelles compétences.

En premier lieu, le Président Jean-Louis CASTELL a proposé au Conseil de se positionner sur l'adaptation des statuts aux contours des futures communautés de communes imposés par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015.

Après ces adaptations administratives, les conseillers communautaires ont surtout approuvé le transfert de 3 nouvelles compétences qui pourront être assumées désormais par la Lomagne Gersoise si les conseils municipaux des communes membres en décident ainsi.

Il s'agit en premier lieu du tourisme, dont le transfert a abouti à un consensus grâce au travail de la commission présidée par Pierre-Luc PELLICER. A partir de 2016, la promotion des formidables richesses et qualités de ce territoire, autour du thermalisme, du bien-être, de la culture scientifique, du patrimoine, du tourisme agricole, seront mutualisées à l'échelle de la Lomagne Gersoise pour donner plus d'ampleur et de résonance au travail des professionnels du secteur et leur permettre d'attirer de plus nombreux touristes.

D'autre part, et dans un contexte difficile pour le département du Gers, les différentes concertations menées par Emilie DENNIG ont permis d'engager également le virage du scolaire en Lomagne Gersoise. La communauté de communes sera chargée d'accompagner toutes les communes dans la réalisation d'un schéma des bâtiments scolaires et périscolaires, et d'en porter les investissements qui seront décidés sur chaque territoire de regroupement pédagogique. L'objectif consiste à proposer à l'Education Nationale un projet de territoire concerté et raisonné pour maintenir un maillage pertinent des écoles sur l'ensemble du territoire communautaire.

Enfin, le Conseil communautaire a également choisi de proposer que la politique locale du commerce puisse être animée à l'échelle de la communauté de communes. Sous l'impulsion de Suzanne MACABIAU, cette décision permettra de poursuivre le travail entrepris par les communes de Fleurance et Lectoure, en lien avec les associations de commerçants, mais surtout d'engager une véritable politique à l'échelle de l'ensemble des communes pour accompagner l'offre de service la plus complète possible.

Le Président Jean-Louis CASTELL s'est réjoui de ces décisions et a félicité l'ensemble de ses collègues pour leur travail et engagement pour la défense des services publics sur le territoire communautaire.